

1106079804

DATE DEPOT :	2011-06-27
NUMERO DE DEPOT :	2011R061184
N° GESTION :	1996B02340
N° SIREN :	379455231
DENOMINATION :	HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE
ADRESSE :	61/69 rue de Bercy 75012 Paris
DATE D'ACTE :	2011/03/31
TYPE D'ACTE :	RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES
NATURE D'ACTE :	

HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE – HRC SA

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL
RESERVEE AUX SALARIES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2011
5EME RESOLUTION**



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALAIRES

Assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2011 - 5^{ème} résolution

Aux Actionnaires

Holding de Restauration Concédée
43, rue du Colonel Pierre Avia
75015 PARIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximal de 1% du capital social hors prime d'émission, qui sera réservée aux salariés de votre société adhérents à un PEE, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 du Code du travail et suivants.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.



Holding de Restauration Concédée – HRC SA

Rapport du Commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés
Assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2011 - 5^{ème} résolution

Page 2

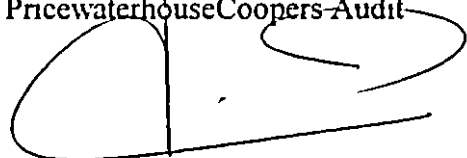
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

En l'absence d'information relative aux modalités de détermination du prix d'émission et le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

En cas d'approbation de cette résolution, et conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2011

Le Commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers-Audit



Paul Onillon

